

Lettre information mairie

PROCEDURE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Étapes du recensement

1 : recensement des jeunes Français de 16 ans à 25 ans

2 : dépose des fichiers sur majdc.fr via l'espace mairie

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/mairie/connexion>

3 : respect les périodes de transmission du recensement

PERIODE DE TRANSMISSION

1 ^{ère} période	2 ^{ème} période	3 ^{ème} période	4 ^{ème} période
Recensement en : ✓ JANVIER ✓ FEVRIER ✓ MARS	Recensement en : ✓ AVRIL ✓ MAI ✓ JUIN	Recensement en : ✓ JUILLET ✓ AOÛT ✓ SEPTEMBRE	Recensement en : ✓ OCTOBRE ✓ NOVEMBRE ✓ DECEMBRE
Transmission en AVRIL	Transmission en JUILLET	Transmission en OCTOBRE	Transmission en JANVIER A+1

NOTICE INDIVIDUELLE : les bonnes pratiques du recensement



OBLIGATOIRE :

- ✓ Numéro de téléphone
- ✓ Adresse e-mail
- ✓ Carte nationale d'identité en cours de validité (ou tout document justifiant de sa nationalité française ET livret de famille)



-16 ans ou +25 ans



Nationalité étrangère



Binational : Demander **CNI Française ET livret de famille** / préciser la seconde nationalité



Exemption :

- ✓ Invalidité <80% : Certificat médical détaillé de -3 mois
- ✓ Invalidité ≥80% : Carte Mobilité Inclusion mention « Invalidité »
- ✓ Envoi des documents par courriel ou par l'espace mairie de majdc.fr ou directement par le jeune après la transmission du recensement par la mairie.